

RAPPORT

# Les fondements du libéralisme économique



PAUL-JACQUES LEHMANN \* • Mars 2018

**A** un moment où le libéralisme économique fait l'objet de vifs débats à la fois sur sa définition et sur son efficacité dans une partie de l'opinion, il est intéressant de revenir à ses origines francophones du XVIII<sup>e</sup> et, surtout, du XIX<sup>e</sup> siècles, qui restent souvent encore peu ou mal connues.

Les premiers penseurs libéraux s'efforcent de montrer l'incapacité des théories passées, le mercantilisme et la physiocratie, et nouvelles, le socialisme, à répondre aux dysfonctionnements nés des transformations économiques. Le mercantilisme, incarné par Colbert, prône la puissance de l'État provenant d'un développement de l'industrie et se traduisant par une entrée d'or dans le pays grâce aux règlements des exportations que cet essor permet, tout en érigeant des barrières protectionnistes pour limiter les importations. La physiocratie et son principal instigateur, le médecin de Louis XV François Quesnay, quant à elle, ne voit la richesse d'une nation que dans son agriculture, traitant les industriels et les commerçants de classes oisives. Alors que l'on cite souvent l'Angleterre comme berceau du libéralisme, de nombreux auteurs francophones publient des articles et des ouvrages qui rencontrent un grand succès, non seulement dans notre pays, mais aussi dans toute l'Europe et même aux États-Unis.

Les économistes libéraux de l'époque sont, certes, très divers à bien des égards : de par leur provenance, leurs convictions philosophiques et religieuses, leur formation, le ou les métiers qu'ils ont exercé(s) pour ceux pour lesquels l'activité principale n'est pas ou n'a pas toujours été l'étude de l'économie, leur conviction et engagement politiques s'ils se sont engagés dans la vie publique, les disciples qu'ils ont laissés, la nature de leurs apports, leur intransigeance vis-à-vis du libéralisme.

On peut vérifier cette diversité à partir de quelques exemples des premiers libéraux les plus célèbres. On peut commencer par Turgot que l'on a l'habitude de présenter comme le précurseur du libéralisme français. Né en 1727 dans une famille remplissant des fonctions éminentes dans la magistrature, il est destiné, en tant que plus jeune fils de la famille, à l'état ecclésiastique. Mais il refuse de s'engager dans les ordres, car, dit-il, « il m'est impossible de me vouer à porter toute ma vie un masque sur le visage ». Il est nommé maître des requêtes et se lie, à l'occasion de nombreux déplacements, à Vincent de Gournay, un intendant du commerce qui le familiarise à la pensée libérale. Devenu lui-même intendant de Limoges, Turgot

---

\* L'auteur est professeur émérite à l'Université de Rouen et l'auteur de *Les fondements du libéralisme économique. Les 50 économistes à l'origine de la pensée libérale en France* (ISTE, 2017).

commence à mettre en pratique ses idées réformatrices dans les domaines fiscaux, des communications, de la liberté du commerce et du travail. En 1774, il est nommé contrôleur général (c'est-à-dire ministre) des finances. Deux ans plus tard, il promulgue six édits célèbres, dont le plus connu concerne la suppression des jurandes et des maîtrises, organisations conduisant à de grands privilèges pour certains métiers. Face à la fronde à laquelle il doit faire face, il préfère démissionner. Il échoue donc dans ce qui va apparaître comme la dernière tentative d'empêcher la Révolution.

On peut poursuivre avec Benjamin Constant qui, bien que ne s'étant jamais considéré lui-même comme économiste, est souvent pris comme modèle par les premiers économistes libéraux. Romancier célèbre (qui ne connaît *Adolphe* ?), pamphlétaire politique, il s'enthousiasme pour la liberté politique dont il estime qu'elle est inséparable de la liberté économique. Natif de Lausanne, élève du célèbre Adam Smith à Edimbourg, il assiste à la Révolution française et débute à Paris sa carrière politique. En tant que membre du Tribunat où il a été nommé par Sieyès, il participe à la rédaction du code civil. Devenu le chef de l'opposition libérale, il s'érige en farouche adversaire de Bonaparte auquel il reproche son militarisme et son despotisme. En 1803, il est interdit de séjour en France et revient en Suisse, à Coppet, chez Madame de Staël, la fille de Necker. Il revient à Paris en 1814, mais, en raison de son ralliement à Napoléon pendant les Cent Jours, il doit s'exiler à Bruxelles, puis à Londres lorsque l'Empereur abdique. Élu député de la Sarthe en 1819, il siège à gauche au sein de l'opposition libérale.

On peut ensuite passer à Jean-Baptiste Say, le créateur de l'économie politique en France, universellement connu pour sa célèbre loi des débouchés selon laquelle « les produits s'échangent contre les produits », signifiant qu'il leur suffit de produire pour que les entreprises trouvent une demande en face d'elles. Sa théorie, très optimiste puisqu'elle nie la possibilité de longues périodes de sur- ou de sous-consommation est à la base des propositions modernes de ceux que l'on appelle aujourd'hui les économistes de l'offre. Né comme Benjamin Constant en 1767, son père l'envoie en Angleterre où il observe la révolution industrielle. À son retour, il entre comme employé de banque chez l'assureur Étienne Clavière, futur ministre des finances, qui lui fait connaître l'ouvrage d'Adam Smith *Recherches sur la richesse des nations*. Say publie son *Traité d'économie politique* en 1803. Bonaparte, hostile à de nombreux passages libéraux de l'ouvrage, lui demande de le réécrire, ce que Say refuse. La deuxième édition du *Traité* ne paraît qu'en 1814, après la destitution de l'Empereur, et assoit la réputation d'économiste de l'auteur. Entre temps, Bonaparte lui ayant interdit de poursuivre sa carrière de journaliste, il crée une filature de coton qu'il abandonne en 1815. Il commence alors une carrière d'enseignant et devient en 1819 le premier titulaire de la chaire d'économie politique au Collège de France. Son frère, Louis, fonde la compagnie sucrière Louis Say et C<sup>ie</sup>, aujourd'hui Béghin-Say. Son fils, Horace, son petit-fils, Léon, ministre des finances pendant six ans entre 1872 et 1882, et son gendre, Charles Comte, le cousin d'Auguste Comte, sont également des économistes libéraux connus.

La vie mouvementée de Pellegrino Rossi (né en 1887) mérite qu'on s'arrête quelques instants sur ce libéral qui a marqué son époque. Italien, docteur en droit, citoyen de Genève, venu en France pour y enseigner le droit constitutionnel, il succède à Jean-Baptiste Say au Collège de France. Naturalisé français en 1838, il est nommé pair de France l'année suivante. Doyen de la Faculté de droit de Paris, Guizot l'envoie en 1845 en tant que ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège. Il est anobli comme comte et nommé ambassadeur en Italie. Devenu député italien, puis premier ministre du gouvernement pontifical, il cherche à instaurer un système fédéral pour permettre la réalisation de l'unité italienne, mais se fait de nombreux ennemis. Il est assassiné en 1848.

Gilbert Guillaumin est un personnage important du groupe des libéraux pour avoir fait le lien entre les économistes se réclamant de ce mouvement nés avant et après 1800. En effet, il crée une librairie et se spécialise dans la publication des écrits (livres et articles) d'économie de ses amis dont il devient le fédérateur. Il met ainsi à la disposition du public, certes restreint, les ouvrages de tous les fondateurs de l'économie politique et lance le *Journal des Économistes*, revue qui va devenir la « bible » de la science économique libérale. En 1843, Guillaumin crée la Société d'économie politique qui regroupe tous les économistes libéraux français formant ce que l'on va appeler « l'École de Paris ». Il édite également le *Dictionnaire de l'économie politique*, sous la direction de Charles Coquelin, qui va être pendant longtemps la référence de cette science. En 1910, les éditions Guillaumin sont reprises par la maison Félix Alcan.

Avec Jean-Baptiste Say, Frédéric Bastiat, né en 1801, est sans doute l'économiste libéral le plus connu, paradoxalement davantage aux États-Unis qu'en Europe. D'abord commerçant, Bastiat se rend rapidement compte que ce métier ne lui convient pas, mais comprend l'utilité de connaître son environnement pour exercer des fonctions commerciales. Il se lance alors dans l'étude de textes économiques et philosophiques et dans l'apprentissage des langues, en particulier l'anglais. Il se rend fréquemment en Angleterre où il assiste aux réunions de Cobden, le grand défenseur du libre-échange, dont il va diffuser les idées en France en créant la Ligue de libre-échange. Autodidacte de l'économie, il écrit davantage comme un journaliste polémiste, doté d'un humour ravageur qui emprunte à la dérision et à la technique de l'absurde, auteur de nombreux pamphlets et de ses fameux *Sophismes*. Élu député des Landes en 1848, il est très indépendant : « J'ai voté avec la gauche quand elle défendait la liberté et la république, j'ai voté avec la droite quand elle défendait l'ordre et la sécurité. J'ai voté, dans chaque question, selon l'inspiration de ma conscience ».

Michel Chevalier présente un parcours particulier. Polytechnicien, il est d'abord saint-simonien proche du « père enfantin », dont il s'éloigne en raison des élans lyriques et utopiques de « l'École ». Succédant à Rossi à la chaire d'économie politique au Collège de France, élu député, il s'engage dans la Ligue de libre-échange de Bastiat. Il devient d'ailleurs le principal artisan, du côté français, avec Cobden du côté anglais, de la signature en 1860, du traité de libre-échange entre la France et le

Royaume-Uni. Devenu sénateur, il est le seul membre de la Chambre haute à s'opposer à l'entrée en guerre contre le Prusse en 1870.

On peut également citer Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, disciple de Bastiat, professeur à l'Université de Santiago du Chili et conseiller du ministre des finances chilien, auteur du *Traité théorique et pratique d'entreprises industrielles*, considéré comme le premier ouvrage pratique de gestion publié en français, Joseph Garnier, journaliste et enseignant, fondateur de l'Association pour la liberté des échanges, et Gustave de Molinari, également journaliste, fondateur du journal *Jacques Bonhomme*, rédacteur en chef du *Journal des Économistes* de 1881, année où il succède à Garnier, à 1909 quand il laisse la place à Yves Guyot, le grand disciple de Say et de Bastiat.

Au-delà de ces quelques figures importantes du libéralisme économique français ou francophone, ce qui est plus intéressant est de connaître leurs idées. Au-delà de sensibilités et, donc, d'approches différentes de ses auteurs, il n'y a aucune uniformisation de la pensée libérale dans la mesure où ce mouvement s'étend sur près de deux siècles et évolue en fonction des bouleversements politiques et des mutations économiques. Il est cependant possible de trouver des points communs sur les grands principes défendus par l'ensemble de ces penseurs. En ne pouvant, dans cet article, que les schématiser, il est possible de présenter ces considérations unanimement acceptées à partir de deux idées complémentaires : d'une part la mise en évidence par l'économie politique des quatre conditions pour qu'un pays soit capable d'assurer son développement (répondre à l'intérêt individuel, encourager la responsabilité de l'individu, assurer la liberté dans tous les domaines, protéger la propriété privée), d'autre part l'impossibilité pour l'État de respecter ces quatre conditions et, donc, la nécessité de limiter ses interventions.

## I – La mise en évidence des conditions assurant le développement économique

Alors que pendant longtemps, l'économie est fort peu enseignée, considérée par la plupart des gouvernements en place comme un ferment d'opposition, les libéraux vont réussir, petit à petit, à en faire une science à part, appelée économie politique, en lui attribuant un rôle bien précis. Elle ne doit s'intéresser qu'aux questions matérielles concernant la formation, la distribution et la consommation des richesses. Il lui faut éviter d'outrepasser son domaine d'études en voulant traiter de toutes les questions se rapportant à l'humanité et laisser de côté tous les aspects théologiques et métaphysiques.

### L'objectif de la science économique

Comme toute science, le but de l'économie politique est de découvrir des vérités immuables, des lois générales, indiscutables, valables en tout lieu et à tous les stades du développement économique, mais qu'il est difficile de découvrir en raison des modifications continues du comportement humain. Il s'agit d'une

science descriptive, ce qui signifie qu'un économiste doit, en permanence, observer et vérifier les faits essentiels qui présentent un caractère suffisant de généralité et de régularité pour devenir la matière d'une science à part entière et donner lieu à la formulation de lois que personne ne peut être en mesure de nier. En effet, les libéraux sont intimement persuadés que le monde est régi par un ordre naturel que l'homme ne peut modifier, auquel il est contraint de s'adapter, mais sur le développement duquel il peut exercer une influence considérable. Il s'ensuit que le législateur ne crée pas de droits car ceux-ci naissent spontanément. Ainsi, la matière de l'économie politique a existé bien avant l'apparition de la science qui tente de l'expliquer.

De ces faits, l'économiste tire des conséquences universelles et permanentes, même si elles ne sont pas agréables à entendre. Il est alors en mesure d'expliquer comment les choses se passent, sans s'occuper de la manière dont elles doivent se passer. Par exemple, il s'intéresse aux échanges, en déduisant la loi de l'offre et de la demande, à la division du travail qui permet à tout individu de choisir son activité et de satisfaire son intérêt personnel dans la mesure des services qu'il rend à ce même intérêt chez les autres individus grâce à l'échange auquel elle conduit. Ses conclusions lui permettent de proposer des solutions aux gouvernants pour qu'ils soient capables d'augmenter les ressources d'une société. L'analyse s'est longtemps intéressée aux seuls biens. Elle a ensuite évolué pour envisager les services en considérant que l'homme ne crée que des produits immatériels car il n'a pas le pouvoir de créer de la matière qu'il ne peut que modifier.

Pour ces auteurs, l'économie politique ne doit pas devenir une science mathématique uniquement préoccupée par des données chiffrées supposées immuables : les relations économiques ne peuvent pas être de simples rapports mathématiques. Il s'ensuit que les libéraux de l'École de Paris s'opposent à une autre école économique libérale, le marginalisme, qui tend à se développer à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, surtout en Angleterre, mais aussi en France et en Suisse avec Léon Walras.

Les économistes doivent expliquer comment répondre à l'intérêt individuel qui est le premier ressort de l'homme. Il leur faut partir du postulat selon lequel l'homme est égoïste et qu'il veut en permanence satisfaire ses besoins : il cherche toujours à obtenir les biens les plus utiles pour lui avec le minimum d'efforts. Outre les moyens d'accroître les richesses, l'économie politique a pour objet l'étude des lois qui régissent les efforts de l'homme à la recherche de l'utile : c'est la science de la détermination de la valeur (dont le prix est l'expression monétaire) et de l'échange des utilités. Cependant, elle n'a pas à se demander si ces besoins sont bons ou mauvais d'un point de vue moral car ce n'est pas à elle de juger de la qualité et de la justesse des passions humaines.

## **La liberté dans tous les domaines**

Seule la liberté permet de satisfaire l'intérêt individuel. Dans le domaine économique, la liberté doit s'exercer essentiellement à deux niveaux : sur le marché du travail et dans les relations commerciales.

Le travail est le « facteur de production » sans lequel aucune civilisation ne peut progresser. La raison en est que, en l'absence de travail, aucune production n'est envisageable. Or, la production est la fonction économique la plus importante et le producteur l'agent clé de l'économie puisque tous deux sont à l'origine des revenus perçus par les citoyens, donc de la consommation. Ainsi, pour les libéraux, le travail est la source première de toutes les richesses, le fondement de l'existence des sociétés et la condition de tout progrès. Un travail contraint est un travail peu productif. Il faut donc assurer la liberté du travail (on ajouterait aujourd'hui la fluidité) ainsi que la liberté des rémunérations. Fixer un salaire minimum conduit à priver de travail un certain nombre de personnes dont les compétences ne permettent pas de leur accorder cette rémunération minimum, donc à limiter la production, tout en pesant sur les dépenses publiques. De la même manière, le taux d'intérêt, rémunération du capital, doit être fixé librement. Le capital est le deuxième « facteur de production » qui prend de plus en plus d'importance à mesure que le troisième facteur, la terre, au travers de l'agriculture, en perd. Il ne peut apparaître sans l'accumulation d'un travail préalable. Sur ce sujet, la plupart des libéraux affirme que la monnaie n'est qu'une forme, fort limitée, de capital. Elle doit bénéficier d'une liberté d'émission, les banques devant être régies, elles aussi, par un système de liberté, le meilleur exemple ayant été donné, avec succès, pendant quelques années, par les établissements bancaires écossais.

La liberté commerciale, qui retient beaucoup l'attention des premiers libéraux au moment où la révolution industrielle bouleverse les conditions, l'organisation et la structure de l'économie de nombreux pays, s'exprime, au niveau national et international, par la concurrence. Celle-ci est le moteur par lequel un entrepreneur a toujours intérêt à réduire ses coûts de production et à s'efforcer de rechercher des innovations qui lui seront profitables, mais également aux consommateurs puisque les prix baisseront. En effet, sans échange, la production ne sert à rien. L'échange libre est à la base de la formation des prix les plus justes possible. La libre concurrence conduit les capitaux, les biens et les personnes à se diriger vers les endroits où ils sont le mieux employés et où ils peuvent rendre le maximum de services. C'est également la méthode qui assure le mieux l'approvisionnement régulier du marché, aux prix les plus avantageux pour les consommateurs et aux profits les plus normaux pour les entrepreneurs. Il est faux de dire que la concurrence écrase les faibles car elle leur permet d'obtenir davantage de produits, leur donne l'occasion de profiter de plus de loisirs et leur accorde plus d'indépendance. De même, il est erroné de croire que la concurrence conduit au monopole. Ceci n'est vrai que s'il y a des obstacles légaux ou douaniers à l'application de la concurrence. C'est pourquoi les libéraux s'élèvent, en se souvenant de Turgot et de son célèbre édit, contre les professions réglementées qui font payer plus chers les services rendus que si ceux-ci étaient régis par un régime de concurrence. Grâce à la concurrence, les ententes entre entreprises ne peuvent subsister longtemps car des prix élevés attirent des concurrents, diminuent la consommation et conduisent à la création de produits et de services substituables.

Au niveau international, la concurrence prend la forme du libre-échange, sujet très débattu à l'époque, considéré comme un facteur de paix entre les nations et de croissance économique dans chacune d'entre elles, grâce à l'essor des exportations auquel il conduit. En revanche, les libéraux s'élèvent avec force contre le protectionnisme, caractérisé par des prohibitions et des droits de douane, qui conduit aux résultats inverses en raison des décisions de réciprocité et de représailles des pays dont les produits sont refusés à l'importation. Le résultat principal du protectionnisme est simplement d'accorder des privilèges à certains producteurs, ce qui favorise des hausses de prix pesant sur l'ensemble des consommateurs, donc sur toute la population, à l'origine d'un ralentissement des échanges, pourtant source de développement. À ce propos, on peut citer Bastiat et sa fameuse « Pétition au Parlement de la part des fabricants de chandelles » qui demandaient à être protégés « de la compétition ruineuse d'un rival étranger », qui leur livrait une « concurrence déloyale en fournissant sa lumière à des prix trop bas ». Ce fournisseur était... le soleil ! Cette pétition s'achève par la demande d'une « loi qui ordonne la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, par lesquelles la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les maisons ». Au total, la liberté de l'homme ne doit être limitée que dans des cas de force majeure ou lorsque l'intérêt général l'exige.

La liberté a un corollaire incontournable, la responsabilité de l'individu, qui constitue l'une des conditions de l'existence des nations modernes. Liberté et responsabilité vont de pair. Il n'y a pas de liberté sans responsabilité et la responsabilité n'est juste que s'il y a liberté. L'homme n'est responsable que parce qu'il a son libre arbitre. On ne peut, en effet, être moralement responsable de ses actes qu'à la condition d'en être le maître et cette condition n'est possible que dans un régime de liberté. Chaque homme profite ou souffre des conséquences de ses actes et des résultats de son travail. Pour que la responsabilité soit effective, il faut donc un régime de liberté. Aussi tous les efforts doivent-ils être faits pour tendre à rendre cette responsabilité de plus en plus effective et consciente à tous les degrés de l'échelle de la production. Les libéraux expliquent que dans l'ordre moral, le libre arbitre et la responsabilité donnent à l'homme son maximum de force et de puissance. Il en est de même dans l'ordre économique. Par exemple, pour Joseph Garnier, « l'homme qui est libre d'agir dans son propre intérêt a plus d'intelligence, plus d'initiative, plus d'esprit d'invention, plus d'énergie, de persévérance, de vigilance, d'ordre, de prévoyance dans tout ce qu'il entreprend que l'homme gêné et entravé et, a fortiori, plus que l'homme attaché à la glèbe ou asservi ».

Répondre à l'intérêt individuel, assurer la liberté, encourager la responsabilité de l'individu conduisent nécessairement à l'existence de la propriété privée qui doit être respectée et protégée. D'ailleurs, le degré d'avancement d'une société s'apprécie par rapport aux garanties accordées à la propriété individuelle. L'existence de celle-ci est, pour une nation, l'une des conditions de la liberté. Du point de vue de l'équité, la propriété individuelle est inattaquable car elle est entièrement due au travail et à l'épargne de ceux qui en disposent et n'existe que parce que certaines personnes ont accepté de ne pas profiter d'une consommation immédiate ou ont

investi. La propriété est un fait instinctif antérieur à la réflexion car elle est nécessaire à la vie de l'homme et à son développement. Ce n'est donc pas la loi qui a créé le droit de propriété. Celle-ci ne fait que le garantir. Sans propriété privée, l'épargne est inconnue car il n'y a alors aucun moyen de conserver, pour soi-même ou pour ses descendants, les fruits de son activité. Certes, le droit de propriété est à la base d'inégalités. Mais celles-ci, inhérentes à la condition humaine, sont à la source des progrès des peuples à partir du moment où les hommes se sentent eux-mêmes responsables de leur sort et sont persuadés que seuls leurs efforts sont susceptibles de les faire progresser dans la hiérarchie sociale. Le développement parallèle de la propriété personnelle et de la liberté individuelle a pour conséquence d'accroître la responsabilité de chacun, de faire bénéficier davantage les individus de leurs efforts, de les faire souffrir aussi, de rendre les sociétés, en stimulant toutes les énergies qu'elles contiennent, plus prospères et plus progressives.

En somme, pour de nombreux auteurs, le libéralisme n'est pas un système artificiel, la simple conception d'un homme ou d'une assemblée, mais le produit de l'histoire, le fruit naturel de l'humanité. Il permet de rendre sans cesse meilleure la condition des plus défavorisés. En effet, après des débuts difficiles, l'industrialisation améliore la situation des gens puisque les profits, les taux d'intérêt, les prix diminuent, conduisant à une augmentation des salaires réels. Ainsi, grâce aux quatre conditions que nous venons de citer, le libéralisme facilite le développement des sociétés. En revanche, pour les libéraux, l'État constitue un frein à l'apparition de ces conditions, d'où la nécessité de limiter ses interventions.

## II – L'impossibilité pour l'État d'assurer les conditions conduisant au développement économique

Les libéraux estiment que l'État n'est pas capable de respecter et de faire respecter les conditions que l'on vient de détailler. Mais il existe des divergences, parfois importantes, entre eux. En effet, si tous sont d'accord pour que les pouvoirs publics exercent les missions régaliennes de base, on observe des nuances dès que sont envisagées les fonctions économiques de l'État.

Il existe trois missions régaliennes essentielles sur lesquelles tous nos auteurs se retrouvent : procurer à tous les citoyens la sécurité tant intérieure qu'extérieure avec l'action de la police, afin de maintenir l'ordre, protéger le territoire avec l'armée, afin de défendre le sol et d'assurer l'indépendance nationale et garantir à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, tout en réprimant l'abus qu'on peut en faire, grâce aux décisions de justice. En ce domaine, les autorités publiques n'ont pas à faire régner la justice, mais doivent s'efforcer d'empêcher l'injustice de régner. La protection doit être la même pour tous les citoyens.

Sur toutes ces questions, l'État doit toujours être capable d'anticiper, c'est-à-dire qu'il ne doit jamais être placé face au choix soit de tolérer un désordre soit de le réprimer par la violence et l'arbitraire. D'une manière générale, la puissance publique doit simplement préserver les citoyens de toute atteinte contre leurs personnes ou



leurs biens. Pour ce faire, des règles doivent être établies et la liberté nécessite que celles-ci soient respectées. Mais les libéraux insistent sur le fait que les règles édictées ne doivent pas simplement provenir de la volonté du gouvernement en place, elles doivent répondre à l'ordre naturel : par exemple, pour Charles Comte, « les lois ont une existence aussi indépendante des volontés de l'autorité publique que les lois du monde physique ».

## Les critiques à l'encontre de l'État

Les critiques sur les capacités de l'État, plus ou moins acerbes, sont légion dans les écrits des auteurs libéraux. Relevons-en quelques-unes. Par ses actes, il restreint la liberté, met fin à la responsabilité individuelle, empêche la volonté d'exercer, étouffe l'initiative individuelle. Comme il s'agit d'une hiérarchie bureaucratique qui cherche en permanence à tout contrôler, il est dépourvu de tout esprit d'invention. Les hommes chargés de gérer la société ne sont pas infaillibles. L'État n'est pas un être supérieur, omnipotent, au-dessus de la société. Il n'en est que le mandataire. Il ne doit qu'écarter les obstacles empêchant les efforts individuels de triompher, prévenir les perturbations matérielles, faire régner le bon ordre, laissant les individus libres sauf quand ils violent la liberté d'autrui.

Aussi l'autorité de l'État est-elle source d'oppression et d'appauvrissement. En effet, l'interventionnisme s'exerce toujours au profit de certains intérêts privés contre d'autres intérêts privés. Les libéraux constatent que l'État est investi de plus en plus de fonctions et tend à toujours avantager des individus au détriment des autres alors que les hommes doivent réaliser eux-mêmes leurs destinées et que l'État doit simplement ne pas entraver leurs tentatives.

Ces reproches conduisent à des conséquences majeures dans le domaine économique, à la fois dans les fonctions de production et/ou de redistribution, où le rôle de l'État doit être le plus restreint possible puisque ses interventions ne créent aucune richesse. Les lois empêchent la libre répartition des richesses et des revenus, d'où les privilèges accordés. Pour Leroy-Beaulieu, « l'État est un mauvais industriel, un mauvais commerçant, un mauvais banquier », tandis que pour Bastiat, « en voulant organiser le travail et l'industrie », il ne fait qu'organiser l'injustice. Ainsi, ayant des capacités moindres que celles des individus pour être de bons entrepreneurs, les pouvoirs publics ne doivent jamais s'immiscer dans la formation des prix, que ce soit pour imposer des minima ou des maxima. En tout état de cause, le marché laisse plus de place à l'efficacité économique que le monopole, et l'organisation étatique est un appareil de coercition trop routinier, sans aucune continuité, les majorités défaisant ce que les précédentes ont réalisé.

De même, l'État ne doit jamais limiter directement ou indirectement la concurrence. Sinon, il affecte durablement l'efficacité du système économique. Par exemple, il n'a pas à tenter de sauver des entreprises mal gérées ou qui ne répondent pas aux demandes du public car ce n'est pas aux contribuables de supporter une telle décision. Mais les pouvoirs publics doivent sévir à l'encontre des dirigeants d'entreprises qui s'enrichissent frauduleusement.

Sur la question du travail, si de nombreuses exceptions sont envisagées, des considérations générales sont acceptées. Une trop stricte réglementation trouble le travail, inspire des espérances illimitées, retire de l'énergie, amène désordre et misère. Par exemple, si le droit du travail est nécessaire, le droit au travail est nocif. Au sein de la fonction régaliennne de sécurité figure la nécessité d'assurer la sécurité du travail, ce qui est indispensable. En revanche, l'État n'a pas à fixer non seulement, comme on l'a déjà vu, le salaire minimum, mais également le salaire en général car celui-ci est la rémunération d'un bien immatériel comme un autre (le travail), et son prix doit provenir de la loi de l'offre et de la demande. En effet, ce n'est pas à l'État d'empêcher que les efforts et les aptitudes de certains conduisent à des inégalités, mais à l'initiative privée comme on le verra ci-dessous. Sinon, il n'y aurait plus de stimulant dans la société et la civilisation ne progresserait plus.

Au-delà de différences non négligeables sur les méthodes à mettre en œuvre, la plupart des économistes libéraux de cette époque acceptent que la puissance publique assure des services publics d'intérêt général bien définis, par exemple l'enseignement, dans la mesure où l'éducation est considérée comme un moyen indispensable pour favoriser l'élévation de l'homme, et, surtout de la part des économistes ingénieurs libéraux issus de l'École des Ponts et Chaussées comme Clément Colson, la construction et l'entretien de biens collectifs tels que les voies de chemins de fer, sauf si des entreprises privées le font mieux et à un coût inférieur.

Sur le sujet des finances publiques, l'accord est unanime entre économistes libéraux pour que soit respecté l'équilibre budgétaire annuel afin qu'un pays supporte la dette la plus faible possible pour ne pas peser sur la croissance économique, l'État ne devant emprunter que pour faire face à des besoins imprévus et à certains investissements indispensables. Il en est de même pour ce qui concerne les dépenses publiques. Leur nécessité pour faire face aux missions régaliennes de l'État n'est remise en cause par personne. Beaucoup regrettent la nouvelle habitude des citoyens de s'adresser de plus en plus à l'État pour résoudre leurs problèmes car cela conduit à des dépenses supplémentaires et à des déficits budgétaires. Or, si rien n'est plus facile que de voter une nouvelle dépense, rien n'est plus difficile que de faire voter une nouvelle recette.

C'est d'ailleurs sur le sujet des recettes publiques qu'il existe les divergences d'opinions les plus profondes entre les libéraux du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela ne doit pas étonner puisqu'aucun système fiscal n'a jamais été reconnu comme véritablement bon. Certes, la perception d'impôts pour faire face aux dépenses publiques indispensables est reconnue par tout le monde. De même le fait que les contributions obligatoires ne doivent pas porter atteinte à la propriété, décourager l'esprit d'entreprise et d'épargne, conduire à une spoliation empêchant la formation de capital pour l'avenir. En effet, déjà à l'époque, beaucoup d'économistes libéraux anticipent ce que l'on appelle aujourd'hui la courbe de Laffer : une augmentation du taux d'imposition, au lieu d'accroître le montant des recettes perçu par le Trésor public, le diminue car, découragées par la hausse annoncée de l'impôt, certaines personnes concernées diminuent leurs activités, donc leur assiette imposable.

Sur le reste, les oppositions sont nombreuses : elles portent d'abord sur le nombre, réduit mais très productif, ou important mais alors d'une faible rentabilité, d'impôts, ensuite sur la matière imposable, le capital ou le revenu (impôts directs, avec ou non des dégrèvements) ou la consommation (impôts indirects, mais sur quels biens ?), enfin, et surtout, sur la forme que la contribution doit prendre (proportionnelle ou progressive). Cette dernière question est d'autant plus sensible que l'on se trouve à un moment où existe un grand débat public sur l'éventualité de la mise en place de l'impôt progressif sur le revenu qui verra le jour au début du XX<sup>e</sup> siècle. Pour beaucoup, cette forme d'impôt répond seulement au désir sentimental d'égaliser les conditions des citoyens, mais elle est très néfaste à l'économie car elle décourage l'épargne, empêche la formation des capitaux qui émigrent et conduit l'industrie à stagner.

## **L'opposition face au socialisme**

En revanche, tous les libéraux se retrouvent dans une critique sans réserve des socialistes, en particulier Ferdinand Lassalle et Karl Marx, dont les idées connaissent un succès croissant dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ils dénoncent les inconvénients du socialisme dans les moindres détails, cherchant à faire comprendre aux ouvriers que leur salut ne peut venir de ce système qui ne profite qu'à ses initiateurs, et expliquant que le libéralisme n'est peut-être pas le meilleur des systèmes, mais certainement le moins mauvais. Ils s'efforcent de démontrer que l'erreur fondamentale du socialisme est de faire voir une providence dans l'État, que les mots employés par les socialistes sont trompeurs : protection, primes, subventions, droit au travail, gratuité du crédit. Ils ne nient pas les bons sentiments que véhicule cette doctrine, mais jugent qu'ils sont empreints de trop d'utopie.

Ils ajoutent qu'il ne faut jamais oublier que la société repose sur des principes que l'économie politique met en évidence, ce que les socialistes ne peuvent prendre en considération puisqu'ils ne font pas de la science, mais simplement de la dialectique. Ils ont donc une mauvaise approche de la réalité, par exemple en condamnant l'intérêt individuel, qui est pourtant inhérent à l'homme. De ce fait, ils ne créent que des sociétés imaginaires dans lesquelles ce n'est plus l'individu qui décide, mais la société, ou plutôt ses représentants qui décident pour lui.

Le refus d'une action importante de l'État et des solutions proposées par les socialistes ne signifie pas, loin de là, que les libéraux ne sont pas conscients des inégalités auxquelles conduit le libéralisme, inégalités qui sont, rappelons-le, à leurs yeux l'une des caractéristiques de la nature humaine. Pour réduire ces inégalités, ils proposent deux types de solutions, d'une part le développement de l'enseignement (y compris économique) pour l'ensemble de la population, d'autre part l'incitation à la charité privée, en lieu et place de la charité publique, grâce à des institutions comme les caisses de retraite et de prévoyance, les sociétés de secours mutuels, les coopératives, qui doivent être laissées à l'initiative, là aussi, privée.

En effet, comme on l'a déjà dit, l'État ne doit pas utiliser l'impôt pour corriger les inégalités existantes. Remédier aux inégalités conduit à plus de dépenses publiques, donc à plus d'impôts et de dette publique. Pour Paul Leroy-Beaulieu, l'État devient alors « le directeur de l'épargne nationale ». Son rôle doit simplement consister à ne pas accroître par des faveurs les causes naturelles d'inégalité en leur adjoignant des causes artificielles. Accorder le droit à l'assistance conduit à le revendiquer par la force contre ceux qui refusent de le satisfaire.

La pauvreté doit être secourue à partir du moment où elle ne provient pas d'une cause personnelle du pauvre lui-même (paresse, imprévoyance, irresponsabilité). En revanche, tout droit automatique aux secours doit être banni en raison de son caractère démoralisateur. Ainsi, pour Henri Baudrillart, « ôter à la charité sa spontanéité, en faire un objet de contrainte et une matière d'impôt, c'est la dégrader et la détruire : le pauvre n'est pas reconnaissant et considère le secours comme un dû tandis que le contribuable ne se considère même pas comme un bienfaiteur. La charité devient simplement un nombre inscrit au budget ». Si celui qui ne travaille pas gagne autant que celui qui travaille, la nécessité du travail disparaît et l'épargne de prévoyance diminue.

## Conclusion

Pour des raisons tant politiques qu'économiques, le libéralisme économique connaît une désaffection à la fin des années 1920, avec la survenance du krach de Wall Street et de sa conséquence, la Grande Dépression, dont les causes ont été souvent mal analysées. Les libéraux francophones en subissent les conséquences. Alors que ceux qui avaient marqué leur génération disparaissent les uns après les autres, les écrits libéraux se raréfient, l'écoute qui est portée à ce mouvement diminue, même si des individualités persévèrent dans leur conviction et leur détermination.

Si, depuis près d'un siècle, le monde, en particulier économique, s'est profondément transformé, de nombreux thèmes cruciaux mis au premier plan par les premiers économistes libéraux francophones, des sujets aussi bien liés à des concepts qu'à des questions de société, restent d'actualité. Bien sûr, certains problèmes semblent résolus ou dépassés, de nouveaux ont fait leur apparition depuis lors (importance croissante des marchés financiers, sous-développement et économies émergentes, chômage...), des éléments d'analyse ont été repris avec des appellations plus modernes (mondialisation plutôt que libre-échange, précarité plutôt que misère, État-providence plutôt que redistribution...), des pans entiers de la science économique se sont imposés (la microéconomie et la gestion en parallèle à la macroéconomie, terre d'excellence de ces premiers économistes...), de nouvelles théories sont apparues (anticipations rationnelles, théorie des choix publics...), la révolution des moyens de communication et de l'accès à la connaissance a permis d'élargir le nombre de citoyens s'intéressant aux phénomènes économiques... Il n'en reste pas moins que revenir à l'approche développée par les premiers libéraux

francophones, basée en grande partie sur la philosophie et sur l'histoire, peut, sans aucun doute, compléter utilement les nouvelles approches utilisées, beaucoup plus techniques et mathématiques.

D'ailleurs, l'influence des auteurs qui a retenu notre attention est loin d'avoir disparu, mais a vécu une véritable renaissance depuis le milieu du siècle dernier. Des auteurs libéraux contemporains appartenant à « l'École autrichienne » de Mises ou de Hayek ou à « l'École de Chicago » de Friedman ont repris nombre de leurs arguments, en les adaptant, évidemment, au nouvel environnement économique et aux nouvelles méthodes qui sont apparues dans la science économique.



## Impressum

Institut Libéral  
Place de la Fusterie 7  
1204 Genève, Suisse  
Tél.: +41 (0)22 510 27 90  
Fax: +41 (0)22 510 27 91  
liberal@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur  
[www.institutliberal.ch](http://www.institutliberal.ch).

## Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.  
Copyright 2018, Institut Libéral.